



Procès-verbal Conseil Municipal du 12 novembre 2025

Après convocation en date du 5 novembre 2025, le Conseil Municipal de la Ville de Pont-l'Abbé s'est réuni le mercredi 12 novembre 2025 à 20h00, sous la présidence de **Stéphane LE DOARÉ, Maire**, au Centre Culturel Le Triskell.

Monsieur Le Maire salue les membres du Conseil Municipal ainsi que les auditeurs et la presse puis procède à l'appel des conseillers municipaux. Aucune procuration ne lui est parvenue pour ce Conseil.

Présents :

Stéphane LE DOARE, Eric LE GUEN, Caroline CHOLET, Bernard LE FLOC'H, Viviane GUEGUEN, Laurent MOTREFF, Marie-Pierre LAGADIC, Jacques TANGUY, Jean-Luc RICHARD, Mireille MORVEZEN, Gérard CREDOU, Valérie DREAU, David DURAND, Yann HIRIART, Annie BRAULT, Marc DEFACQ, Michelle DIONISI, Olivier ANSQUER, Fabienne HELIAS, Sophie COSSEC, Thibaut SCHOCK, Véronique BLANCHET, Bernard LEMARIE, Yves CANEVET, Frédéric LE LOCH et Laurent CAVALOC.

Absents non représentés :

Patricia WILLIEME
Marie BEAUSSART
Emilie MARCHAL

Pas de procuration reçue

26 élus présents, 26 votants
Le quorum est atteint, les membres vont pouvoir délibérer.

La séance démarre à 20h00.

Monsieur Le Maire présente Sandrine Gentric nouvelle directrice générale des services qui a pris ses fonctions le 3 novembre dernier et qui était DGS à la Communauté de communes de Haute Cornouaille ; elle se rapproche de son domicile qui est en Pays Bigouden.

Sandrine Gentric : « je suis arrivée depuis quelques jours dans votre belle commune. Je ne vais pas vous dérouler tout mon parcours, ce n'est pas forcément le moment, je vous propose plutôt après le conseil, si vous le souhaitez. En tout cas, je suis ravie de pouvoir travailler aux côtés des agents et des élus de la commune de Pont-l'Abbé et je suis à votre disposition pour échanger avec vous après le Conseil ou même à la Mairie. »

Désignation du secrétaire de séance

Madame Viviane GUEGUEN est désignée secrétaire pour cette séance.

Approbation du procès verbal du conseil municipal du 30 septembre 2025

Monsieur Le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2025 à l'approbation des Conseillers municipaux.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2025.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

ENFANCE - JEUNESSE

- 1) PARTICIPATION AUX FAMILLES POUR LES ENFANTS FRÉQUENTANT LE RESTAURANT SCOLAIRE ET LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE PRIVÉ
- 2) ALSH ET ESPACE JEUNES : SÉJOUR A LA MONTAGNE EN FÉVRIER 2026

CULTURE

- 3) VENTE D'ESPACES PUBLICITAIRES DANS LA BROCHURE DE LA SAISON 2025/2026 DU TRISKELL

FINANCES

- 4) BUDGET DE LA COMMUNE : DÉCISION MODIFICATIVE N° 3
- 5) PARTICIPATION POUR L'HÉBERGEMENT DES RENFORTS DE GENDARMERIE DE BRETAGNE – SAISON 2025
- 6) BONS D'ACHAT AU PERSONNEL DE LA COMMUNE ET DU CCAS
- 7) RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 8) MANDAT SPÉCIAL POUR LE DÉPLACEMENT D'ÉLUS MUNICIPAUX AU CONGRÈS DES MAIRES DE FRANCE

SUBVENTIONS

- 9) SUBVENTION INTERNATIONALE PASI
- 10) SUBVENTION ANNUELLE A L'ASSOCIATION SNAP
- 11) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA MAISON DES LYCÉENS DU LYCÉE LAENNEC
- 12) RESTAURATION DU RETABLE DE SAINT CRÉPIN ET SAINT CRÉPINIEN – ÉGLISE DES CARMES – DEMANDES DE SUBVENTIONS

URBANISME-FONCIER

- 13) TRANSFERT AU COMPTE DE LA COMMUNE DE L'ASSIETTE FONCIERE DE LA VOIE « VILLAGE DE GOAREM-GUEON »
- 14) DONATION A LA COMMUNE D'UN TERRAIN SITUE CHEMIN DE LA GROTTÉ

ENFANCE - JEUNESSE

1. PARTICIPATION AUX FAMILLES POUR LES ENFANTS FRÉQUENTANT LE RESTAURANT SCOLAIRE ET LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE PRIVÉ

(orateur : Jean-Luc Richard)

Comme les années passées, l'O.G.E.C. sollicite l'aide municipale pour les familles de Pont-l'Abbé dont les enfants fréquentent les accueils périscolaires et le restaurant scolaire des écoles d'enseignement sous contrat.

En 2025, les aides versées s'élèvent pour l'instant, sans le 3ème trimestre scolaire 2024/2025, à :

- **1 642,74 €** pour les accueils périscolaires – 80 enfants régulièrement inscrits plus les occasionnels.
- **11 491,37 €** pour les restaurants scolaires - 80 élèves réguliers plus des occasionnels : 60 enfants.

Pour l'année scolaire (2025/2026), l'O.G.E.C. indique que 75 enfants prennent régulièrement leur repas et 80 enfants sont inscrits dans les accueils périscolaires.

A compter du 1er janvier 2026, les aides seraient maintenues à leur niveau de 2025, à savoir :

44,80 € pour les accueils périscolaires pour un enfant et pour l'année

et

129,50 € pour les repas pour un enfant et pour l'année.

Vu l'avis favorable de la commission « finances » du 30 octobre 2025,

➤ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

○ VALIDE les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2026 :

- **44,80 €** pour les accueils périscolaires pour un enfant et pour l'année.
- **129,50 €** pour les repas pour un enfant et pour l'année.

2. ALSH ET ESPACE JEUNES : SÉJOUR À LA MONTAGNE EN FÉVRIER 2026

(oratrice : Marie-Pierre LAGADIC)

49 enfants prévus au séjour à la montagne en février 2026 (variable selon les inscriptions) dont :

- 14 ados (12–17 ans) de l'Espace Jeunes
- 35 enfants (8–11 ans) de l'ALSH

Ils seront encadrés par 3 animateurs pour les enfants et 2 animateurs pour les adolescents.

Le séjour est prévu pour 8 jours (7 nuitées) à Gavarnie-Gèdre dans les Hautes-Pyrénées.

Les objectifs du séjour sont :

- Proposer une découverte globale de la montagne (cuisine, culture, sports d'hiver).
- Offrir une pratique du ski adaptée aux niveaux (débutants et confirmés), sans objectif de ski intensif.
- Favoriser le vivre ensemble entre enfants et adolescents.
- Sensibiliser à la nature et au respect du milieu montagnard.

Les activités envisagées sont :

- Ski alpin avec répartition en groupes de niveau (débutants, intermédiaires, confirmés), avec des cours encadrés (ESF) ou une activité libre encadrée.
- Activités « neige » : luge, raquettes, biathlon laser, patinoire, sensibilisation au risque avalanche et à la sécurité en montagne.
- Découverte de la montagne : visite d'une fromagerie, découverte des plats traditionnels, veillées sur les légendes de montagne, visite de sites naturels remarquables (Cirque de Gavarnie, avec musée), découverte de la faune et de la flore locales, etc.
- Jeux collectifs et veillées festives.

L'hébergement se fera au centre de vacances « Le Desman » à Gavarnie-Gèdre.

- Les chambres seront par tranches d'âge.
- Les repas seront adaptés aux besoins énergétiques (petits-déjeuners copieux, goûters après ski).
- Les soirées seront animées : veillées jeux, quizz montagne, cinéma, veillée contes pyrénéens.

Les inscriptions sont à faire :

- **Pour l'accueil de loisirs** : Loctudy et Plobannalec-Lesconil, les 2 communes partenaires vont être sollicitées début novembre afin que chacune se positionne sur le projet de séjour à la montagne.
 - Pour les communes ayant exprimé un avis favorable au projet ainsi qu'à son cofinancement, l'accès aux inscriptions sera ouvert aux enfants domiciliés sur leur territoire.
 - Ces inscriptions s'effectueront selon les mêmes modalités d'organisation et de participation financière que celles définies dans la convention actuellement en vigueur entre les trois communes pour l'accueil des enfants au centre de loisirs.
- **Pour l'espace jeunes** : la priorité sera donnée aux adhérents, notamment les Pont-l'abbistes, avec une attention particulière pour ceux qui s'investissent régulièrement dans les activités et la vie de la structure.

Le Budget prévisionnel :

Les dépenses prévues : 32 837,49 € (ALSH + Espace jeunes)

- Transport (bus)
- Hébergement & repas
- Forfaits & location matériel
- Cours ESF
- Activités découvertes
- Assurance

Les recettes :

- **Participation familles** : il est proposé un tarif avec une part fixe de 150 euros et une part variable en fonction du revenu des familles (selon les tarifs des prestations enfance-ALSH et Espace jeunes en vigueur via la délibération du 13 décembre 2022)

- ➔ Un reste à charge de 11 000€ à prévoir au niveau des communes partenaires

PROCÈS-VERBAL – CM DU 12/11/2025

Projet ski 2026 ESPACE JEUNES				
avec 14 enfants de 12/17 ans et 2 animateurs				
	DEPENSES (base 14 jeunes + 2 anims)		RECETTES (base 14 jeunes)	
	Charges à caractère général			
6042	Achat de prestations de service		Participation des famille:	5 559,68
	Activités:	1 120,00		
	Biathlon laser: 31,50 x 16 = 504€		30,89€ x 8jrs x 14 jeunes	3 459,68
	Raquettes 24,50€ x 16 = 392€		150 x 14	2 100,00
	Patinoire 8x 16= 128€		30,89 € est lié au taux d'effort (moyenne)	
	Bouée 6€ x 16= 96€			
	Hébergement en pension complet	5 138,00		
	Logement + restauration 319€ x 14= 4466			
	Logement adultes = 672			
	Cours ESF	480,00		
	3j x 14 jeune x		Prestations CAF	694,40
	SKI (loc matériel + remontées)	2 044,00	0,62 € x 8 x 14 x 10	
	4j x 31€ x 14 enfants = 1736€			
	4j x 38,50€ x 2 adultes = 308€			
60628	fournitures non stockées		Participation Ville	4 239,34
60631	Fournitures d'entretien		soit un coût par J/E de	57,81
616	Assurance			
6247	Transports			
	Transport collectif	1 711,42		
	bus qui reste sur place			
	TOTAL	10 493,42	TOTAL	10 493,42

Monsieur Le Maire précise que le séjour à la montagne est toujours plus onéreux qu'un séjour à la mer. C'est un beau projet monté par les jeunes avec une ouverture aux deux communes partenaires historiques : Loctudy et Plobannalec-Lesconil.

Yves Canevet interroge sur la prise en charge des adolescents très actifs au sein de l'espace jeunes mais qui habite l'autre côté de la rivière.

Marie-Pierre Lagadic répond que le projet est à la base pour les jeunes pont-l'abbistes, ceux qui viennent le plus régulièrement.

Monsieur Le Maire ajoute que les 14 places vont vite être prises mais la priorité sera donnée à Pont-l'Abbé, Loctudy, Plobannalec-Lesconil, les trois communes partenaires de l'ALSH.

Véronique Blanchet interroge sur les communes partenaires : pourquoi uniquement Loctudy et Plobannalec-Lesconil ?

Marie-Pierre Lagadic répond que nous avons une convention avec ces deux communes uniquement.

Véronique Blanchet demande s'il est envisageable d'ouvrir à d'autres communes.

Monsieur Le Maire répond qu'au niveau du centre aéré, la ville a une convention « historique » pour l'ALSH avec Loctudy et Plobannalec-Lesconil. Pont-l'Abbé porte le centre aéré pour les 3 communes et le déficit de l'exploitation du centre aéré est réparti entre les 3 communes tous les ans. Et pour l'espace jeunes chaque commune est organisée.

Vu l'avis favorable de la commission « Enfance-Jeunesse » du 23 octobre 2025,

Vu l'avis favorable de la commission « finances » du 30 octobre 2025,

➤ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'organisation du projet de séjour à la montagne tel que présenté,
- **VALIDE** la tarification proposée, comprenant une part fixe de 150 euros et une part variable tenant compte des tarifs municipaux en vigueur,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout avenant ou convention avec les communes partenaires au projet.

CULTURE

3. VENTE D'ESPACES PUBLICITAIRES DANS LA BROCHURE DE LA SAISON 2025/2026 DU TRISKELL

(orateur : Bernard Le Floc'h)

Afin de minimiser les coûts d'impression de la brochure de saison du Triskell (tirée à 6 000 exemplaires), il a été proposé de vendre des espaces publicitaires à des partenaires locaux. Deux barèmes ont été proposés : achat d'une page ou bien d'une demi-page.

Ces ventes représentent 1 620 euros HT soit un peu plus de la moitié du coût d'impression de la brochure.

Ce procédé (nouveau dans notre relation avec les commerçants) semble recevoir un écho favorable et mériterait d'être prolongé par un effort commercial plus dense et surtout mieux anticipé pour la brochure 2026/2027 avec pour objectif un autofinancement de cette impression.

Il est donc nécessaire de se doter d'un barème financier pour nous permettre de facturer cette prestation (d'ici à la fin de l'année pour les encarts présents en 2025/2026) et début printemps 2026 pour les encarts 2026/2027.

Proposition :

- 1 page 500 euros HT.
- ½ page 280 euros HT.

- La publicité est réservée aux entreprises de Pont-L'Abbé : c'est-à-dire soit exercer son activité sur la commune, soit détenir un SIRET sur la commune.

Et

Ouverte aux entreprises extérieures si et seulement s'il n'y a pas de concurrence faite aux opérateurs économiques exerçant sur la commune.

- Pas plus de 10% de la surface du magazine (sur 62 pages, 3 pages de publicité).

Vu l'avis favorable de la commission « finances » du 30 octobre 2025,

➤ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **VALIDE** les tarifs proposés pour la vente d'espaces publicitaires dans la brochure 2025-2026 du Triskell et début printemps 2026 pour les encarts 2026/2027 :
 - 1 page 500 euros HT.
 - ½ page 280 euros HT.

FINANCES

4. BUDGET DE LA COMMUNE : DÉCISION MODIFICATIVE N° 3

Eric LE GUEN précise que cette décision est présentée pour le paiement des salaires des agents pour décembre 2025 et expose celle-ci :

Section d'investissement :

En dépenses

Suite aux consultations et à l'attribution des marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet scénographique du Musée Bigouden il est nécessaire d'inscrire des crédits supplémentaires pour 17 280 €.

Dans le cadre de la réhabilitation du stade municipal des avenants pour des travaux supplémentaires ont été validés. Il est donc nécessaire de prévoir des crédits pour 18 000 €.

Les coûts de refacturation de la révision du PLU par la CCPBS sont supérieurs au montant prévu. Il est nécessaire d'ajuster les crédits ouverts par une augmentation de 18 000 €.

En recettes

Des subventions ont été notifiées pour la rénovation du château par la DRAC pour 278 923 € et par le département pour 50 000 €.

Section de fonctionnement :

En dépenses

Les dépenses de personnel sont à augmenter de 150 000 €, compte-tenu :

- De la rémunération des agents recenseurs lors du recensement de la population en début d'année 2025,
- De l'augmentation du taux de cotisation CNRACL de + 3 points,
- Du remplacement des congés de maladie et congé de maternité...

Certaines taxes d'habitations sur les logements vacants font l'objet de dégrèvement pour un montant de 17 000 €.

En recettes

La Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) génère une recette de 19 000 €.

La fréquentation de l'ALSH et du Centre de Découverte de Rosquerno est en hausse et permet d'enregistrer des recettes supplémentaires pour 40 000 €.

Les droits de mutation sur les ventes immobilières sont également en hausse pour un montant de 108 000 €.

Il est donc proposé la décision modificative suivante :

Section	Sens	Op.	Article	Fonction	Libellé	DM
Investissement	Dépenses	101	2313		Château	+ 17 280 €
		102	2313		Rénovation stade municipal	+ 18 000 €
		400	202		Révision PLU	+ 18 000 €
	Recettes	101	1321		DRAC (Château)	+ 278 923 €
		101	1323		Département (Château)	+ 50 000 €
		Ch.16	1641		Emprunt	- 275 643€
Fonctionnement	Dépenses	Ch. 012	64131	020	Rémunération principale	+ 150 000 €
		Ch. 014	7391112	020	Dégrèvement THLV	+ 17 000 €
	Recettes	Ch. 70	7018	01	Vente de produits finis	+ 19 000 €
		Ch. 70	70632	331	Redevances services caract. social	+ 20 000 €
		Ch. 70	7066	284	Redevances des services de loisirs	+ 20 000 €
		Ch. 73	73123	01	Taxe additionnel droits de mutation	+ 108 000 €

Le budget principal s'équilibre à la somme de :

- 10 139 106,00 € en section de fonctionnement
- et
- 16 005 239,69 € en section d'investissement

Vu l'avis favorable de la commission « finances » du 30 octobre 2025,

➤ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité avec 4 votes CONTRE et 1 ABSTENTION :

- ADOPTE la décision modificative n°3 du budget de la commune 2025.

5. PARTICIPATION POUR L'HÉBERGEMENT DES RENFORTS DE GENDARMERIE DE BRETAGNE – SAISON 2025

(orateur : M. Le Maire)

Une convention tripartite signée entre la Région de gendarmerie de Bretagne, l'association Klaxon Rouge et la commune de Loctudy vise à accueillir des renforts de la gendarmerie pendant la période du 1^{er} juillet au 31 août 2025.

Cette convention prévoit la mise à disposition par l'association Klaxon Rouge de pavillons situés sur le domaine du Dourdy permettant l'accueil du personnel de la gendarmerie en renfort saisonnier.

Le loyer des pavillons mis à disposition s'élève à 900 € TTC pour les mois de juillet et août 2025.

Une prise en charge collective du coût de l'hébergement des renforts de gendarmerie (loyer + les dépenses de fonctionnement afférentes) par les 12 communes membres de la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud est prévue à l'identique de l'année précédente.

La répartition de ces dépenses sera calculée sur le critère de la population DGF selon le tableau prévisionnel présenté ci-après.

La participation de la commune était de 152,57 € en 2024.

Commune	Population DGF 2024	Montant Prévisionnel
COMBRIT	5 520	101.39 €
GUILVINEC	3 856	70.82 €
ILE TUDY	1 768	32.47 €
LOCTUDY	6 132	112.64 €
PENMARC'H - ST GUENOLE	7 220	132.61 €
PLOBANNALEC LESCONIL	4 670	85.78 €
PLOMEUR	4 237	77.82 €
PONT-L'ABBE	9 311	171.02 €
ST JEAN TROLIMON	1 089	20.00 €
TREFFIAGAT	3 196	58.70 €
TREGUENNEC	434	7.97 €
TREMEOC	1 567	28.78 €
TOTAL	49 000	900.00 €

La part de Pont-l'Abbé est de **171,02 €** pour l'année 2025.

Laurent Motreff s'interroge sur ce renfort puisqu'il n'a pas vu un renfort sur Pont-l'Abbé et demande à interroger la commune de Loctudy pour savoir s'ils ont eu un renfort.

M. Le Maire précise que le renfort était sur le territoire, pas de mobile cette année mais des réservistes en renfort qui pour certains étaient hébergés au Dourdy.

Vu l'avis favorable de la commission « finances » du 30 octobre 2025,

➤ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **VALIDE** la participation de 171,02 € pour la ville de Pont-l'Abbé à verser à la commune de Loctudy au titre de l'hébergement des renforts de gendarmerie.

6. BONS D'ACHAT AU PERSONNEL DE LA COMMUNE ET DU CCAS

(orateur : Eric Le Guen)

Comme les années précédentes, il est proposé d'octroyer des bons d'achat au personnel de la commune et du CCAS afin de pouvoir les remercier de leur implication au service de la population et des usagers.

Le montant est défini comme suit : 70 € (même montant qu'en 2024) de bons d'achat pour :

- Les agents titulaires ou stagiaires (hormis ceux en disponibilité).
- Les agents contractuels présents au 1^{er} décembre 2025 et ayant au minimum 3 mois de présence.

Vu l'avis favorable de la commission « finances » du 30 octobre 2025,

➤ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **VALIDE** le montant de 70€ pour les bons d'achat à destination des agents à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

7. RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Annexe 1_ Rapport d'Orientations Budgétaires

(orateur : Eric Le Guen)

Le Conseil municipal est invité à tenir son DOB (Débat d'orientations budgétaires), afin de discuter des grandes orientations du prochain budget primitif, conformément à l'article L 2312-1 du CGCT (Code général des collectivités territoriales). La tenue d'un DOB est obligatoire, et ce dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

A ce titre, l'article 107 de la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 modifie les conditions de présentation du DOB puisqu'il doit faire l'objet désormais d'un rapport comportant des informations énumérées par la loi.

La présentation comprendra un rapport sur les orientations budgétaires (ROB ci-joint), les engagements pluriannuels envisagés, une présentation de la structure des dépenses et recettes ainsi que sur la structure de la dette.

Le débat d'orientations budgétaires représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Monsieur Le Maire présente le rapport d'orientation budgétaire, un exercice toujours un peu compliqué à faire en fin de mandat du fait de la projection sur le mandat ou le mandat suivant et surtout sur les années à venir et passe la parole à Eric Le Guen.

(orateur Eric Le Guen)

« Le vote de budget de la Ville est programmé à la séance du Conseil municipal du 16 décembre 2025 et sera vu en commission finances le 27 novembre 2025. Pour la construction de notre budget, nous partons de l'hypothèse que pour 2026, peu de choses vont changer pour nos collectivités. Le ROB, que vous avez reçu, a été écrit par les services dans un langage politiquement correct pour la Préfecture. Il ne reflète en rien les idées des membres de la majorité.

Organisation budgétaire des budgets principaux pour 2026 : en 2026, malgré le contexte, l'objectif cible reste le même « conserver des marges de manœuvre pour pouvoir investir et soutenir le dynamisme de la ville ».

Pour le fonctionnement : le chapitre 011 trace les achats nécessaires en fonctionnement des services, achats de fourniture, de consommables, de fluides, de denrées alimentaires. Nous avons demandé aux services, comme tous les ans, une projection pour l'année 2026 de leurs dépenses avec pour instruction de se rapprocher le plus possible d'un budget à l'identique. Pour certains services cela a été possible, pour d'autres comme la restauration scolaire, cela n'a pas été possible car les denrées augmentent fortement. Pour les assurances également, l'augmentation est très forte, et un point particulier pour la culture où nous sommes restés sur le même déficit avec une augmentation des recettes et des dépenses.

Pour les charges de personnel : le chapitre 012, qui sont les plus grandes charges de la collectivité, elles représentent 56 % des dépenses réelles. Conformément aux lignes directrices de gestion votées en mai 2022, il est rappelé que chaque vacance de poste (retraite, mobilité interne ou externe, disponibilité, démission etc..) donne systématiquement lieu à une étude. Cet examen permet d'apprécier l'opportunité du poste au regard, d'une part, des objectifs opérationnels, et, d'autre part, de l'organisation des services. Nous prévoyons une augmentation des bas salaires pour l'année 2026 de 50 euros mensuels de l'IFSE minimum qui correspond globalement aux agents de la catégorie C, soit 80% de nos agents. Cette mesure aura un coût supplémentaire de 18 000 euros pour la commune

et de 30 000 euros pour le CCAS. Ce sont les salaires qui n'ont pas été augmentés depuis l'instauration du RIFSEEP en 2019. Cette information sera votée au CST du 28 novembre 2025, pour ensuite être présentée aux différentes instances de la commune.

Considérant les éléments connus à ce jour, il est proposé pour l'année 2026 de cibler l'enveloppe dédiée aux richesses humaines à hauteur de 4.8 millions. Il est de plus en plus difficile de recruter du personnel de nos jours. Nous l'avons indiqué chaque année, et nous le répétons encore cette année, nous préférons revenir devant vous pour des décisions modificatives pour ajuster cette prévision, plutôt que de prévoir trop large, comme j'ai pu le constater dans certaines collectivités.

Subventions aux associations, chapitre 65 : l'enveloppe globale de subventions aux associations sera maintenue par rapport au budget 2025 contrairement à certaines communes. Nous avons souhaité, depuis le début de cette mandature et des précédentes, maintenir notre soutien au monde associatif en maintenant les subventions.

Pour le CCAS, le soutien actif de la commune à la mise en œuvre de la politique du CCAS sera augmenté sur le plan financier. La participation de la commune passera de 235 000 à 250 000 euros pour 2026. Cette augmentation servira à financer les augmentations sur les bas salaires comme évoqué tout à l'heure, ainsi que les politiques d'aide aux plus défavorisées.

Pour les recettes de fonctionnement : on constate une stabilité de nos recettes réelles et globales de fonctionnement avec une légère augmentation des recettes fiscales et une légère baisse des dotations d'Etat. Les recettes prévisionnelles sont dans la fourchette entre le réel constaté en 2024 voté en mai 2025 et le budget 2025, et ses modifications.

Sur le tableau récapitulatif des recettes et des dépenses pour 2026 : l'excédent apparaît de 1,6 millions euros. L'épargne brute est estimée à 1,6 millions, l'épargne réelle serait à 1,6 millions euros avec l'épargne nette à 956 000€ pour un remboursement du capital de 644 000€.

Pour l'investissement, le programme pluriannuel d'investissements (PPI) de la ville de Pont-l'Abbé s'inscrit dans une ligne de politique générale de consolidation du patrimoine communal et de sécurisation structurelle de la ville.

Le PPI est présenté de 2025 jusqu'à 2027. Il nous a semblé plus correct de vous présenter seulement 2026 dans un premier temps. Mais grâce à une veille juridique, nous n'avons pas voulu prendre le risque de vous présenter qu'une seule année, raison pour laquelle nous avons rajouté 2026 et 2027. Les montants et les projets émanent des services et il conviendra à l'équipe élue en mars de prendre la décision sur la programmation de ces investissements, mais en aucun cas il ne sera acquis. C'est le but d'un débat sur les orientations budgétaires, de mettre la lumière sur ce qu'il reste à faire pour que le vote du budget 2026 soit un vote équilibré.

Pour rappel, nous votons en avril-mai, le CFU, l'affectation de l'excédent de fonctionnement ainsi que le budget supplémentaire, dans lequel des ajustements pourront être faits. Je tenais à le souligner, pour que chacun ait conscience, d'une part, que la projection de l'année 2027 est à condenser des travaux minimums effectués sur la prochaine mandature, et d'une part, par notre volonté de transparence dans notre équipe municipale.

Ce qui est prévu sur 2026 : le château qui se termine avec encore 2 millions pour 2026. Les rénovations des bâtiments, nous avons 80 000€ habituellement. Les services nous ont signalé 1,4 millions d'euros qui comprennent : Merville, Jules Ferry, les Halles, Kérarthur, Lambour, Patronage laïque, Tréouguay, Chapelle Sacré-Coeur, Église des Carmes, l'Ecole Sainte-Anne, le restaurant scolaire. Pour les travaux à faire, ils sont positionnés sur l'année 2027, mais qui pourrait, selon l'équipe municipale élue en mars 2026, être, pour certains, ramenés en 2026. Mais encore une fois, la volonté, ce n'est pas de faire un débat politique ici, mais les travaux à minima à faire.

Pour l'opération 102, vous voyez bien, il n'y a rien en 2026, avec un reste à réaliser de 300 000 euros pour le stade en 2027.

Concernant le point voirie et réseaux, il y a pas mal de voiries qui restent encore à faire : la rue du lycée de Kérentrée à la place Pont Guern, la rue Le Bastard, place Pont Guern à quartier de Lambour,

carrefour Général de Gaulle, et la rue Prat Guen, et la rue devant le château également. Donc tout ça pour un montant de 2 350 000 millions d'euros pour qu'on ait bien en tête de ce qui doit être fait.

Pour les réseaux et l'enfouissement des réseaux, on passe de 150 000€ pour 2026 à 900 000€ en 2027. Encore une fois, c'est le condensé de tout ce qu'il reste à faire. Ce ne sera forcément pas fait en 2027, cela comprend l'enfouissement des réseaux : rue de Kérentrée, rue du lycée, rue Jean Lautredou et rue Jeanne d'Arc qui représente un montant de 910 000 euros.

Pour le PPI 2026, les feux rue Victor Hugo et rue des Chevaliers, des feux seront remis pour 2026 à ces deux carrefours afin de fluidifier la circulation. En effet, il est de plus en plus difficile de sortir du contrôle technique qui se trouve rue Victor Hugo.

Concernant le matériel, il s'agit du matériel demandé par les services pour avoir des conditions de travail encore meilleures. Tous les ans, nous sommes aux alentours de 300 000 euros donc les 800 000 euros correspondent à 3 ans de matériel de la commune.

Pour les opérations cadre de vie en 2026, il y a l'aménagement des quais pour un montant de 800 000€ comprenant : 600 000€ pour les quais auxquels s'ajoutent 200 000€ pour d'autres études. Le parc de la rivière pour un montant de 480 000€. La vidéoprotection pour un montant de 200 000€. En 2026, c'est le Musée Bigouden pour un montant de 500 000€. Voilà les investissements que l'équipe actuelle a retenu et donc qui sont à faire après 2026. Il faudra ajouter en fonction des programmes des uns et des autres, les travaux supplémentaires à faire à partir de 2026.

Nos recettes d'investissement, c'est l'épargne nette, le FCTVA estimé à 600 000€ pour 2026 et la taxe d'aménagement à 100 000€ ainsi qu'un reste à réaliser pour les subventions : 869 000€ pour le château, 45 000€ pour le logement d'urgence, 250 000€ pour le stade municipal, 100 000€ pour l'aménagement des Quai Pors Moro, 90 000€ pour la vidéo protection. Et 200 000€ pour la vente au restaurant sur les quais. Et le reste est comblé avec l'emprunt.

Pour le ROB, l'Etat, nous impose de vous montrer l'évolution de la dette. La dette est répartie à 78% sur du taux fixe et à 22% sur du taux variable, ce sont les emprunts faits cette année. Les 2 millions empruntés sont à taux variable, avec comme variabilité le livret A. Le livret A qui commence à baisser, ce qui fait des emprunts qui baissent. Donc cette dette, elle est classée en 1A, ce qui est plutôt bien noté. Et vous voyez sur le tableau que nous sommes allés jusqu'en 2053.

Monsieur le Maire précise que toutes les municipalités sont vouées à faire des travaux à investir, et à un moment il y a forcément des emprunts... et que donc ça se modifie dans le temps.

Eric Le Guen répond : « je vais effectivement arriver à l'évolution de la dette. Si on faisait tout ce qui était inscrit en 2026 plus les restes à réaliser à hauteur de 2,6 millions, mais on n'a jamais réalisé tout ce qui était programmé. On devrait alors emprunter 3,5 millions supplémentaires pour arriver à un taux d'endettement de 7,35%. Vous voyez que même si on fait tout ce qui doit être fait en commençant en 2027 tous les programmes des années à venir, à minima on devrait emprunter 4 millions supplémentaires. Techniquement, c'est infaisable de faire tout sur 2027, donc on fait de la pluriannualité. On a quand même fait l'exercice de vous montrer si tout était fait en 2027, on arriverait à un taux d'endettement de 9,43%, qui reste quand même inférieur aux 10 ans qui sont acceptables par la CRC, le seuil d'alerte étant plutôt fixé à 12 ans.

A cela on doit rajouter aussi les deux opérations qui sont faites pour le compte de tiers : à savoir le train Birinik dont le montant de l'opération s'élève à 1 143 000€. Toutes les factures ont déjà été payées et le remboursement des communes partenaires est en attente. La ville est pilote également de la Rue de Ster Vad en partenariat avec Plonéour-Lanvern. Pour cette opération, le montant des travaux est de 34 356,35 € TTC soit 17 178,18 € à la charge de Plonéour-Lanvern (50% du coût total).

Pour conclure ce ROB, le budget qui sera présenté en commission de finances le 27 novembre 2025 s'efforcera de répondre aux priorités suivantes :

- Poursuivre les politiques associative et enfance ;
- Poursuivre l'entretien des voiries et la rénovation des bâtiments publics ;
- Maintenir un Centre-Ville attractif ;
- Poursuivre la transition écologique.

Ces orientations budgétaires seront présentées au conseil municipal du mois de décembre.

Pour le fonctionnement du port, le montant total des dépenses est de 23 800€ et celui des dépenses d'investissement de 10 500€. La dette s'élèverait à 4 000€.

Frédéric Le Loch : « ce n'est pas forcément pour alimenter le débat, mais c'est plutôt une demande de clarification de la phrase « Compte tenu de l'évolution du nombre de logements, les bases d'imposition devraient être en hausse sur les années à venir ». Ce n'est donc pas clair, devons-nous entendre que c'est le nombre de bases qui augmentent et non pas les bases ? Je demande cela car ce sont sur des bases que l'on calcule le taux d'imposition. »

M. Le Maire : « non, c'est dans la mesure où il y a le plus d'habitations, la base globale augmente. On ne peut pas évaluer. Il y a plus de gens qui deviennent propriétaires à Pont-l'Abbé, donc redevables de la taxe foncière, parce qu'il y a de la création de logements. »

Frédéric Le Loch : « Mais ce n'est pas la valeur de la base. Parce que lorsqu'on parle de base imposable, et je viens de vérifier quand même pour m'assurer que je ne vais pas dire de bêtises, c'est la somme sur laquelle s'applique le taux d'imposition. »

M. Le Maire : « non, ce n'est pas cela qu'il faut vérifier, mais là où il y a le plus d'habitants sur la commune, il y a plus de logements, donc le volume de base sur lequel est calculé l'impôt augmente mécaniquement. Du coup, nos recettes augmentent indirectement sans qu'on ne fasse rien. »

Frédéric Le Loch : « c'est ambigu »

Eric Le Guen : « Merci d'alerter, parce qu'effectivement, ce n'est pas notre souhait de revoir les bases. On aurait le droit de réactualiser les bases des habitations pont-l'abbistes mais ce n'est pas notre souhait.

M. Le Maire précise que cela sera reformulé dans la rédaction du ROB car il est entendu que : c'est le volume de logements qui augmente.

Yves Canevet : « j'ai une question que j'ai dû poser deux fois déjà en commission de finances et comme je le vois écrit sur le rapport, je me permets à nouveau. La décharge de l'île Chevalier, où en sommes-nous ? Parce qu'au début septembre, il y a eu la pose de barrière et puis tout a été enlevé. Est-ce qu'elle va être nettoyée ? Où ont été trouvées des espèces endémiques sur la décharge ? Est-ce qu'on peut avoir quelques explications ? »

M. Le Maire : « il y a eu des prélèvements réalisés. Il y a une étude faune/flore qui est en cours avec 4 saisons. Il a été constaté la présence d'une vipère sur le site. Donc, INNOVADIA, à la demande de l'État, a fait un zonage sur lequel des prélèvements ont été réalisés. Les objectifs sont de tenter d'estimer le volume et la nature des matériaux qui sont sous terre, le danger potentiel de relargage ou de pollution. Pour l'instant, je n'ai pas les résultats. Dès réception de ceux-ci nous ferons des réunions, on pourra les communiquer. Et nous avons même fait une réunion avec des propriétaires voisins qui ont fait un passage. Ils ont un peu radiographié le terrain et les alentours, y compris une parcelle de moutons, une parcelle qui s'est un peu boisée. Manifestement l'emprise pourrait être plus large que ce qu'on avait initialement estimé. L'objectif c'est bien de déterminer le volume global que ça pourrait représenter, et la somme globale que ça pourrait coûter. Cette décharge fait partie des décharges qui doivent être prises en charge à 100 % par l'Etat, dans la mesure où elle est située sur du domaine public maritime et non sur du domaine communal. Ça a été gagné sur la mer quand ils

ont remblayé, mais la limite du DDTM n'a pas bougé. Donc aujourd'hui, on n'a pas l'estimation. Ils continuent leurs investigations pour savoir ce qu'il conviendra de faire. Il est vrai que je pensais que naïvement on venait et puis on retirait tout. Ce n'est pas si simple que ça, ce n'est pas exclu qu'il décide d'encapsuler une partie. Je leur ai demandé notamment de bien analyser aussi le potentiel recul du trait de côte. Ce n'est pas sous prétexte que nous ne rencontrerons pas de difficultés dans les cinq ou dix prochaines années que le problème ne se reposera pas dans cinquante ou soixante-dix ans. On a bien toujours en idée de fond de permettre de rétablir le flux sous le pont de l'Île Chevalier. Il y a une très grosse buse qui a été obstruée, et on sait bien que le lit d'écoulement de l'eau, entre l'Anse de Pouldon et la rivière, passe juste au ras de la décharge. Donc le jour où vous réouvrez, vous remettez du flux, vous remettez du courant, et vous allez inexorablement venir rogner sur ce qui a été gagné sur la mer. Dans cette décharge, on sait qu'il y a des voitures et un certain nombre de choses. Ils cherchent aussi la présence d'hydrocarbures, des huiles ou autres qui auraient été déposées. Donc à ce jour, on n'a pas eu le retour d'INNOVADIA sur les prélèvements qui ont été réalisés. »

Yves Canevet : « on rajoute 2 millions sur le Mairie- Château-Musée, on est rendu à quelle somme ? »

M. Le Maire : « Non, non, on ne rajoute pas 2 millions »

Yves Canevet : « Il y avait 6 millions à l'époque, si j'ai bien compris. Donc là, on est toujours dans la l'enveloppe des 6 millions ? »

Eric Le Guen : « les 2 millions font partie de l'enveloppe initiale des 6 millions. »

Yves Canevet : « d'accord. Et pourquoi le complexe de foot est à 2,5 millions. Pourquoi 2027 pourquoi pas 2026 sur les finitions ou autres ? »

M. le Maire : « le terrain B est à faire et ne pourra pas être réalisé au mieux avant le printemps, la saison ne le permettant pas. Quelle que soit l'équipe à venir, il faut aussi s'interroger sur l'avenir du foncier encore disponible sur le site, ce qui imposera le dépôt d'un nouveau permis d'aménager pour la suite des aménagements notamment à la place des anciens tennis. Cette procédure prendra encore du temps et concrètement il n'y a pas de travaux prévus avant 2027. Nous sommes actuellement dans la période de réserve, il y a des entreprises encore, et tout n'est pas complètement achevé mais c'est fonctionnel, et en tout cas, le synthétique donne pleinement satisfaction. Les scores du FCP sur son nouveau terrain montrent qu'on a une longueur d'avance sur les adversaires. »

Frédéric Le Loch : « comme nous sommes aux précisions sur le PPI, je vois qu'il est noté 500 000€ pour le Musée Bigouden envisagé pour 2026 et non 2027, ça veut dire que vous avez avancé sur ce dossier? Je crois que cela n'a pas été présenté en commission. »

M. Le Maire : « j'ai participé à différents ateliers, sur l'orientation et notamment comment on souhaitait voir aménager le musée. On a fait une consultation pour retenir un maître d'œuvre en scénographie et muséographie cela fait un peu plus d'un mois. Le candidat retenu nous a dit que pour lui, il pourrait ouvrir à l'été. Il va revenir vers nous et une présentation sera faite en commission culture. La commission a déjà réfléchi sur l'orientation des salles, y compris dans le donjon et dans les parties basses. Il y a eu plusieurs réunions sur le sujet. Et notamment, dans les parties basses, il y aura une salle plus visite virtuelle, notamment pour les gens qui ne pourront pas aller dans le donjon, parce qu'on ne peut pas rentrer un ascenseur dans le donjon, de façon à ce qu'ils puissent visiter depuis la partie basse. Il y a eu une réunion publique, on a aussi consulté la population sur les souhaits, avec un volet aussi plus sociétal qui rentrera dans le cadre du musée. Maintenant charge au maître d'œuvre de mettre tout ça en musique. Et donc, l'enveloppe qui a été estimée, suite à ce qu'on a vu du côté de la conserverie, d'Haliotika, on a fait un peu le tour des musées qui venaient de refaire leur muséographie et donc cela nous a permis de définir le budget de 500 000€ pour lequel des subventions sont sollicitées. On a déjà la Fondation de France qui nous a notifié qu'elle nous accompagnait d'une aide sur ce projet. On a sollicité la communauté de communes aussi, comme Loctudy a pu le faire pour le musée de la Conserverie. La présentation du projet passera à la

commission de la CPPBS en décembre, où Solenn Boënnec, Bernard Le Floch, Jacques Tanguy iront présenter. On aura un soutien financier de la communauté sur le musée, qui sera Musée de France. »

Yves Canevet : « La Fondation de France nous finance à quelle hauteur sur ce projet ? »

M. Le Maire : « 20 000€ »

Yves Canevet : « sur la communauté de communes, c'est fléché sur quoi ? Sur le budget économique ? »

M. Le Maire : « Oui. Économie, attractivité, territoire. Tourisme, c'est un autre budget. »

M. Le Maire demande s'il y a d'autres questions et précise que les orientations ne semblent pas mauvaises et plutôt rassurantes. Et il reste des choses à faire. Il souligne en toute transparence qu'il reste à investir encore dans les bâtiments et que la voirie-enfouissements de réseaux est un éternel recommencement. Il précise que c'est le minimum syndical qui devra être investi sur le prochain mandat. Tout le monde a néanmoins, dans les grandes lignes, les sommes minimums qui devront être investies pour continuer à entretenir, rénover et préserver le patrimoine de la ville de Pont-l'Abbé. Il ajoute que sur ce mandat, il y aura eu beaucoup de choses réalisées.

M. Le Maire conclut les échanges pour que le Conseil prenne acte de la présentation du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026.

➤ **LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ :**

- **PREND ACTE** de la présentation du Débat d'orientations budgétaires 2026.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8. MANDAT SPÉCIAL POUR LE DÉPLACEMENT D'ÉLUS MUNICIPAUX AU CONGRÈS DES MAIRES DE FRANCE

Monsieur Le Maire rappelle que ce point, reporté au dernier Conseil faute de quorum, est donc représenté à ce conseil. Il informe que la révision du statut local de l' élu devrait supprimer le passage de ce mandat pour le départ en congrès au vote des conseils municipaux. Il demande à Jean-Luc RICHARD, Jacques TANGUY, Marc DEFACQ, Caroline CHOLET, Valérie DREAU et Yann HIRIART de sortir de la salle du Conseil Municipal et cède la présidence à Eric Le Guen qui présente ce point, Monsieur Le Maire étant également sortant :

Le prochain Congrès des Maires de France se déroulera à Paris, Porte de Versailles, du 18 au 20 novembre 2025.

Cette manifestation nationale, qui regroupe chaque année plus de 5.000 maires et adjoints, est l'occasion au-delà de l'aspect purement statutaire, de participer à des débats, tables rondes, ateliers sur des sujets relatifs à la gestion des collectivités territoriales. Elle permet également d'entendre les membres du Gouvernement concernés présenter la politique de l'État vis-à-vis des communes. La participation des maires, maires-adjoints, élus municipaux présente incontestablement un intérêt pour la collectivité qu'ils représentent.

Ce déplacement qui occasionne des frais de transport et de séjour doit faire l'objet d'un mandat spécial préalable, octroyé par délibération du Conseil Municipal. Conformément à la jurisprudence, ce mandat spécial doit être délivré :

- à des élus nommément désignés,
- pour une mission déterminée de façon précise et circonscrite dans le temps,
- accomplie dans l'intérêt communal,
- et préalablement à la mission, sauf cas d'urgence ou de force majeure dûment justifié.

Il est proposé au conseil municipal de donner un mandat spécial à Monsieur Stéphane LE DOARÉ, Monsieur Jean-Luc RICHARD, Monsieur Jacques TANGUY, Monsieur Marc DEFACQ, Madame Caroline CHOLET et Monsieur Yann HIRIART dans le cadre de leur déplacement à compter du 17 novembre jusqu'au 20 novembre 2025 à PARIS pour participer au prochain Congrès des Maires de France.

Les frais de déplacement (transports, hébergement, restauration...) inhérents à cette mission seront pris en charge par la Ville, sur la base des frais réels et sur présentation d'un état de frais en application de l'article 7-1 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État.

Vu l'avis favorable de la commission « finances » du 30 octobre 2025,

➤ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des votants avec 15 voix POUR et 5 ABSTENTIONS :**

- **ACCORDE** un mandat spécial pour le congrès des maires Monsieur Stéphane LE DOARÉ, Monsieur Jean-Luc RICHARD, Monsieur Jacques TANGUY, Monsieur Marc DEFACQ, Madame Caroline CHOLET et Monsieur Yann HIRIART.

SUBVENTIONS

9. SUBVENTION INTERNATIONALE PASI

(orateur : Laurent Motreff)

Dans le cadre du sinistre provoqué à Mayotte par le cyclone Chido, l'association PASI avait émis le souhait en début d'année de présenter un montant global de projets à hauteur de 7 500€, permettant d'octroyer un montant d'aide de 2 500€ à ce département dans le cadre de l'enveloppe budgétée de 10 000€ pour l'aide internationale.

La subvention de 10 000€ se répartit comme suit :

- Un montant de 7 500€ octroyé pour les projets de l'association PASI
- Un montant de 1 500€ octroyé à la Protection Civile lors du Conseil Municipal du 9 janvier 2025
- Un montant de 1 000 € octroyé à l'Ecole Jules Ferry pour son partenariat avec l'association PASI

Le partenariat Ecole Jules Ferry / association PASI :

Suite à l'AG de l'association PASI, un article de journal est paru sur la préoccupation de l'association concernant le sinistre provoqué à Mayotte par le cyclone Chido.

A la lecture de cet article, la directrice de l'école Jules Ferry a pris contact avec l'association pour chercher un projet, où les enfants de l'école pourraient apporter une aide concrète aux sinistrés.

L'association a reçu un projet de remplacement de matériel EPS pour l'école Abdourahamane Soilihi de la commune de Mamoudzou pour un montant estimé à 2 500€.

Pour venir en aide dans ce projet, chaque classe a confectionné des gâteaux mis en vente le jeudi pendant plusieurs semaines jusqu'au 12 juin 2025. Le bénéfice de cette vente de gâteaux était destiné à ce projet.

L'Ecole Jules Ferry a récolté 1 500€. La municipalité en liant avec PASI a proposé de participer à hauteur de 1 000€ afin de permettre l'aboutissement de ce projet.

Il est proposé à la commission d'octroyer une subvention de 1 000€ pour ce projet correspondant au montant restant dans l'enveloppe de 2 500€ laissée par l'association PASI pour l'aide à Mayotte 2 500€ = 1 500€ (don protection civile) + 1 000€ (don école Abdourahamane) via l'Ecole Jules Ferry.

Les projets de l'association PASI :

1/ Reconstruction d'une deuxième école de la commune d'Ambodiariani Sahafary, présentée par l'association Cap Solidarité Madagascar.

Reconstruction d'une école primaire détruite par les cyclones. Un bâtiment de 2 classes en « semi-dur » c'est-à-dire : fondations et dalle béton, mur de 5 rangs de parpaings, ossature bois et 5 fermes soutenant un matériau du pays isolant de la chaleur et enfin la couverture en tôle.

2/ Reconstruction d'un bâtiment de l'école de Poun A sur la commune de Ténado, présentée par l'Association Finistérienne pour le Développement du Sanguié.

Améliorer les conditions de travail des élèves en distribuant aux écoles des tables-bancs. Le projet prévoit de remettre à neuf des tables-bancs inutilisables. La remise en état coûte deux fois moins cher que l'achat d'une table-banc neuve.

Dans cette opération 150 tables-bancs en mauvais état seront remises à neuf.

3/ Participation au centre (Atfaluna = enfants) de soins psychologiques aux enfants au nord de la bande de Gaza, présenté par l'association France Palestine Solidarité CCFD Terre Solidaire.

Aide aux enfants d'un centre de soins psychologiques approfondis au Nord de la Bande de Gaza. Cette initiative s'appuie sur un centre éducatif privé pour aider les enfants et étudiants les plus pauvres pour qu'ils puissent étudier malgré la guerre persistante.

Véronique Blanchet est satisfaite de cette participation au projet PASI et la participation au centre Atfaluna mais rappelle qu'elle ne comprend pas la logique de participation pour la reconstruction de ce centre pour enfants à Gaza d'un côté et de l'autre le refus de la motion demandée pour Gaza.

Vu l'avis favorable de la commission sport - associations lors de sa réunion du 27 octobre 2025,

Vu l'avis favorable de la commission « finances » du 30 octobre 2025 sur l'attribution d'une subvention de 2 500€ pour chaque projet,

Vu l'avis favorable de la commission « finances » du 30 octobre 2025,

➤ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ACCORDE** l'attribution de la subvention à hauteur de 8 500 € déclinée comme suit :
 - 2 500 € l'Association Cap Solidarité Madagascar,
 - 2 500 € l'Association Finistérienne pour le Développement du Sanguié,
 - 2 500 € l'association France Palestine Solidarité CCFD Terre Solidaire,
 - 1 000 € octroyé à l'Ecole Jules Ferry pour l'école Abdourahamane.

10. SUBVENTION ANNUELLE À L'ASSOCIATION SNAP

(orateur : Laurent Motreff)

Comme pour l'édition précédente en 2024, l'association avait sollicité une subvention à hauteur de 5 000 euros. Celle-ci avait été accordée en début d'année lors du vote des subventions annuelles aux manifestations mais n'a pas été retranscrite dans le tableau voté.

Le festival SNAP Jazz a eu lieu les 22, 23 et 24 août 2025 et a été une réussite.

Présentation du projet :

- 3 jours de concerts d'exception.
- Dans le cœur de ville.
- Sans les bars et restaurants.

Programmation :

- Vendredi 22 août : Concerts sur la place de l'Excelsior.
- Samedi 23 août : Concerts au Bois St Laurent.
- Dimanche 24 août : Concerts au Bois St Laurent.

Monsieur Le Maire constate que la délocalisation au Bois St Laurent facilite le travail des organisateurs et plaît au public, le côté rivière comme pour les jeudis des quais. C'est un endroit qui plaît beaucoup et qui est plus facile que la place Gambetta.

Vu l'avis favorable de la commission sport – associations lors de sa réunion du 27 octobre 2025,

Vu l'avis favorable de commission « finances » du 30 octobre 2025 sur l'attribution d'une subvention de 5 000€,

➤ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ACCORDE** à l'association SNAP l'attribution d'une subvention annuelle à hauteur de 5 000€.

11. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA MAISON DES LYCÉENS DU LYCÉE LAENNEC

Frédéric Le Loc'h demande à ne pas participer au débat et au vote étant porteur du projet ; Il sort de la salle du Conseil.

(orateur : M. Le Maire)

Le lycée Laennec prévoit d'organiser en 2026 un séjour pédagogique autour de la mémoire des génocides des Juifs et des Tsiganes comme déjà effectué en mars 2024 avec 61 élèves.

Le voyage se déroulera en 2 temps à Berlin et à Cracovie, puis à Auschwitz. 63 élèves de classes de Première et de Terminale devraient y participer pour approfondir un thème de leur programme scolaire.

Le projet vise à contribuer au devoir de mémoire envers les victimes de crimes de masse perpétrés au cours du 20^{ème} siècle sur le continent européen.

La situation ultrapériphérique de notre territoire bigouden renchérit le coût du déplacement en autocar. Le montant global du projet s'élève à 65 000€. Le financement prévoit une contribution des familles à hauteur de 60% et les contraint par conséquent à rechercher d'autres modes de financement.

C'est pourquoi, la Maison de Lycéens sollicite une subvention exceptionnelle de 2 000€ auprès de la commune afin de rendre possible ce projet mémoriel.

Monsieur Le Maire ajoute que l'équipe municipale, même si le lycée est du ressort de la compétence régionale, est très attachée au devoir de mémoire. Il fait le constat que la population se rassemble notamment hier à la Cérémonie du 11 novembre dans un climat mondial incertain.

Vu l'avis favorable de la commission sport – associations lors de sa réunion du 27 octobre 2025,

Vu l'avis favorable de la commission « finances » du 30 octobre 2025 avec 2 votes contre, 2 abstentions et 4 votes pour le versement d'une subvention,

➤ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **ACCORDE** à la Maison des lycéens de Laënnec l'attribution d'une subvention à hauteur de 2 000€ pour l'organisation d'un séjour pédagogique autour de la mémoire des génocides des Juifs et des Tsiganes.

12. RESTAURATION DU RETABLE DE SAINT CRÉPIN ET SAINT CRÉPINIEN – ÉGLISE DES CARMES – DEMANDES DE SUBVENTIONS

(orateur : Bernard Le Floc'h)

L'église de Notre Dame des Carmes abrite le retable Saint Crépin et Saint Crépinien, classé au titre des Monuments historiques, depuis le 19 avril 1985, sous la notice PM29000860.

L'entreprise Sury a réalisé un état des lieux de l'objet qui met en avant l'état de conservation préoccupant de ce retable, nécessitant une restauration afin de garantir sa préservation et sa mise en valeur.

La commune de Pont-l'Abbé a la volonté de préserver et transmettre ce patrimoine aux générations futures. Le montant des travaux de restauration sont estimés à 77 953 euros, incluant la restauration des menuiseries et des polychromies.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Bretagne ainsi que la Région Bretagne peuvent être sollicitées pour participer financièrement à ce projet de restauration, au titre des leurs interventions sur le patrimoine mobilier classé.

Monsieur Le Maire précise que généralement l'aide apportée sur ce projet est à hauteur de 50% même si les aides publiques se font plus rares.

Bernard Le Floc'h ajoute que le protocole de traitement est en cours de réalisation puisque l'état parasitaire a été neutralisé par une congélation à -37°/-40°C, la présence d'humidité sur le mur qui ne respire pas pour des raisons de joints de ciment. Le sol qui devrait idéalement être drainé. Cette question de maçonnerie est en cours d'étude au niveau des Bâtiments de France et sera soumise à la validation de l'architecte des Bâtiments de France.

Vu l'avis favorable de la commission « finances » du 30 octobre 2025,

➤ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** la participation financière de la DRAC Bretagne et de la Région Bretagne au titre de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier, notamment les demandes de subvention et les conventions afférentes.

13. TRANSFERT AU COMPTE DE LA COMMUNE DE L'ASSIETTE FONCIÈRE DE LA VOIE « VILLAGE DE GOAREM-GUEON »

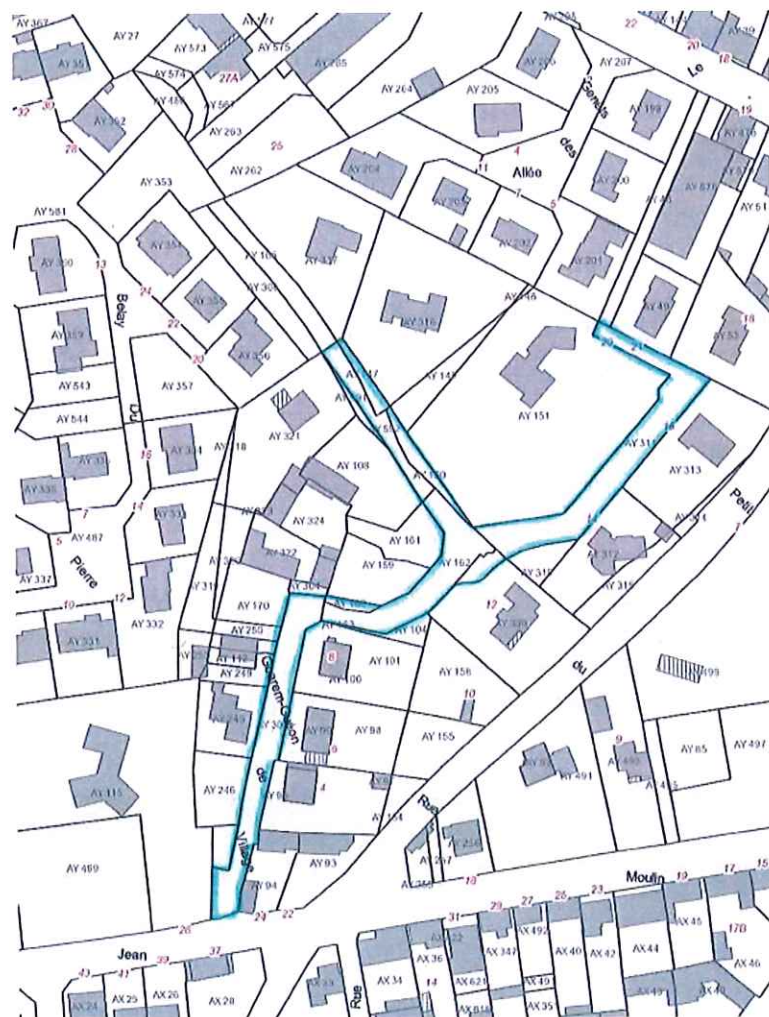
(oratrice : Caroline Cholet)

Par délibération du 07 novembre 2006, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le classement dans la voirie communale de la voie « village de Goarem-Guéon », à la demande des propriétaires et riverains.

La délibération évoquait un acte d'abandon (au sens de l'article 1401 du code des impôts) qui n'a jamais été rédigé par les propriétaires.

Ainsi, les parcelles qui forment l'assiette de la voie sont toujours inscrites au compte de propriétaires privés, alors que la voie est inscrite au tableau de classement des voies communales.

Si cette situation induit un statut un peu litigieux pour cette voie, elle n'en reste pas moins une voie ouverte à la circulation publique et entretenue par la Commune.



Afin de régulariser cette situation, il convient de préciser les parcelles composant effectivement l'assiette foncière de la voie :

ADRESSE	REFERENCES CADASTRALES	SUPERFICIE EN M ²
Village de Goarem-Guéon	AY 160	30
	AY 162	538
	AY 147	96
	AY 150	143
	AY 592	244
	AY 311	908
	AY 305	760
	AY 308	70
TOTAL		2 789

L'ensemble des titulaires de droits dans ces espaces sont désormais identifiés (succession KERNAFFLEN/TANNEAU/CLOAREC et Cts FLOCH) et Maître CHUTO-SEZNEC a été chargée de rédiger l'acte de cession et les attestations immobilières préalables nécessaires dont les frais seront pris en charge par la Commune.

Caroline Cholet souhaite féliciter le travail du service de l'urbanisme mené depuis le début du mandat qui a remis dans le domaine public beaucoup de petits espaces et c'est un gros travail de retrouver tous les héritiers et de faire les régularisations à l'urbanisme.

Yves Canevet interroge sur le réseau de tout-à-l'égout espérant qu'il ne fuit pas trop et que l'éclairage fonctionne un peu mieux.

Monsieur Le Maire répond que l'éclairage a déjà été changé par la Commune et il y a eu une inspection privée du réseau d'assainissement par délégataire et le réseau a déjà été intégré dans la cartographie communautaire.

Vu l'avis favorable de la commission « Urbanisme et Travaux » du 29 octobre 2025,

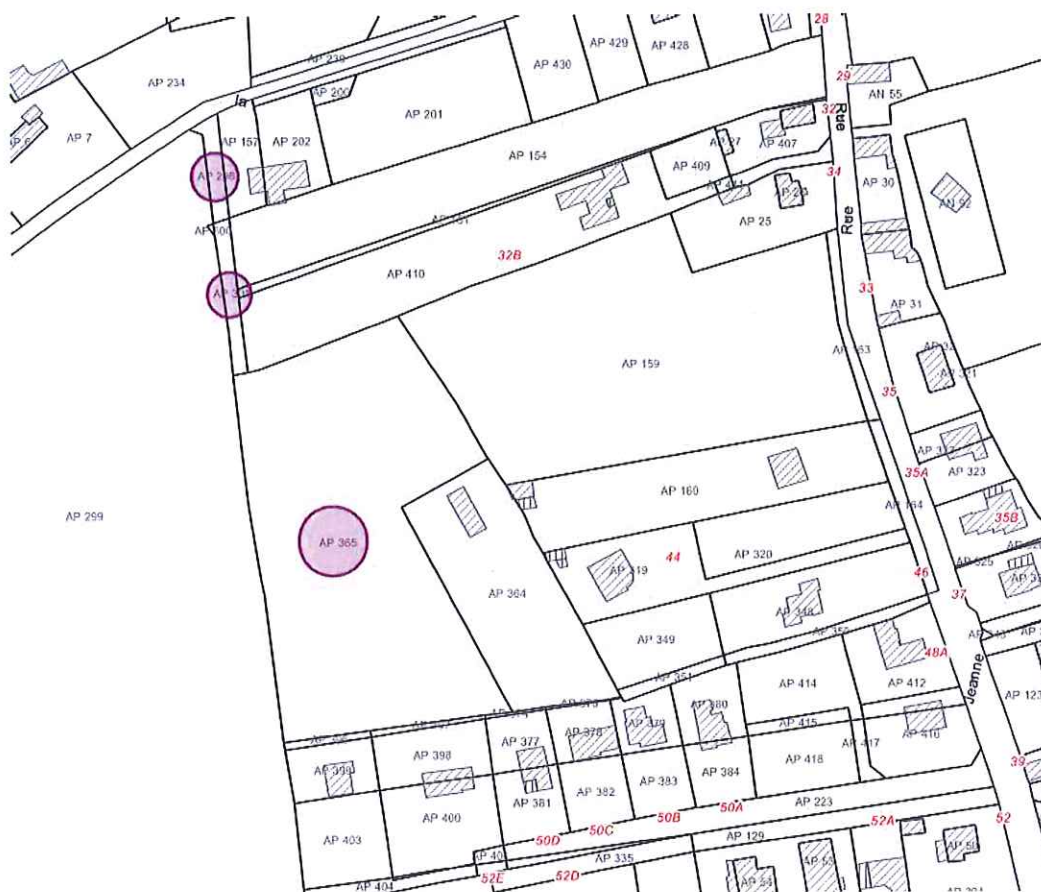
➤ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame Caroline CHOLET à signer l'acte de cession gratuite des parcelles ci-dessus désignées pour régulariser le transfert au compte de la commune de l'assiette foncière de la voie « village de Goarem-Guéon », déjà intégrée au tableau de classement des voies communales, et qui sera rédigé par un notaire.

14. DONATION A LA COMMUNE D'UN TERRAIN SITUE CHEMIN DE LA GROTTÉ

(oratrice : Caroline Cholet)

Par courriel du 30 mai 2025, Monsieur et Madame Francis BRILLANT résidant à BOULLERET dans le Cher (18) ont transmis une proposition de cession à titre gracieux à la Commune d'un terrain cadastré section AP, n° 365 (7 794 m²), 301 (225 m²) et 298 (201 m²), soit 8 220 m² au total donnant sur le chemin de la grotte.



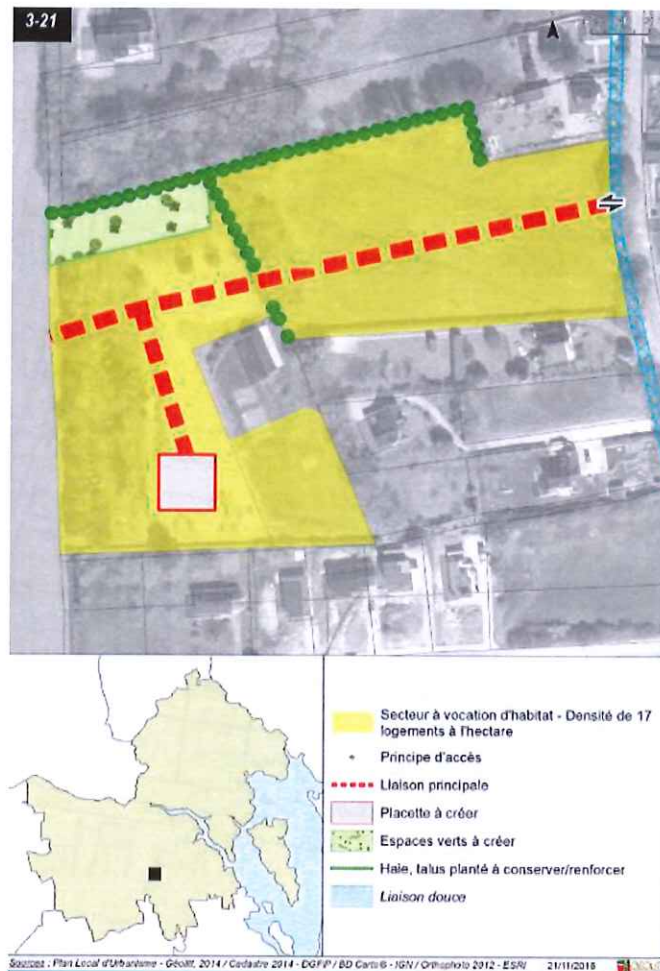
Les propriétaires ont habité PONT-L'ABBÉ pendant plusieurs années, mais résident désormais à 600 km et l'entretien de ce terrain leur pose des difficultés.

Ce terrain est classé en zone 1AUhc au P.L.U et son aménagement ne peut s'envisager que par l'organisation de sa desserte par la propriété voisine AP 159.

L'OAP décrite au P.L.U prévoit en effet, la desserte depuis la rue Jeanne D'Arc.

Les parcelles AP 298 et 301 forment un accès insuffisant pour envisager la desserte totale, mais constitue par contre, une liaison intéressante vers le chemin de la grotte dont l'usage piétons/vélos est d'ores et déjà privilégié et formalisé au P.L.U.

Ce terrain peut donc bien constituer une réserve foncière intéressante pour la Commune.



Cette donation est proposée sans condition, ni charge particulière, hors règlement des frais de rédaction de l'acte par la Commune.

Elle a été acceptée par les enfants de M. et Mme BRILLANT qui vont signer un acte de renonciation anticipée à l'action en réduction devant notaire.

Une donation constitue une mutation de propriété à titre gratuit au profit de son bénéficiaire et les biens immobiliers qui entrent dans son patrimoine à cette occasion, à l'instar des acquisitions dont le montant est inférieur à 180 000 €, ne sont pas soumis à la consultation réglementaire des Domaines.

Monsieur Le Maire remercie M. et Mme Brillant après s'être assuré auprès des enfants qu'ils renoncent bien à tout recours ultérieur. Ce don permettra à la Commune de continuer à accueillir les jeunes ménages entre autres sur son territoire.

Vu l'avis favorable de la commission « Urbanisme et Travaux » du 07 juillet 2025,

➤ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

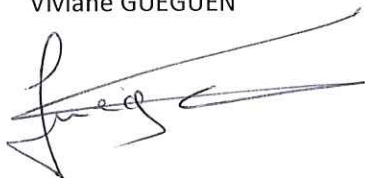
- **ACCEPTE** la donation à la Commune des terrains cadastrés section AP 365, 301 et 298, sans condition, ni charge particulière,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame Caroline CHOLET à signer l'acte authentique de donation par M. et Mme Francis BRILLANT qui sera rédigé par Maître Julie PLANÇON, notaire à LÉRÉ (18), sous réserve de l'attestation de signature par leurs enfants de l'acte de renonciation anticipée en réduction.

Les questions inscrites à l'ordre du jour ayant toutes été examinées, la séance du Conseil Municipal est close à 21h30.

Monsieur Le Maire remercie les membres du Conseil Municipal et leur donne rendez-vous dans un mois pour le vote du budget. Ils invitent les membres à partager le verre de l'amitié.

La secrétaire,

Viviane GUEGUEN



Le Maire,

Stéphane LE DOARÉ



